

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Gendron

<https://www.cadre21.org/membres/27f69d8262eeda4f78d90654>

Date d'obtention : 2020-11-30 14:57:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que nous avons un rôle primordial à jouer dans les établissements scolaires en tant qu'intervenant. Nous devons nous questionner à savoir si nous faisons face à un acte criminel, nous devons encadrer les victimes et les autres acteurs de la situation de sextage. Nous devons également revoir la notion de consentement ainsi que d'évaluer les enjeux. Cela aide à définir mon rôle d'intervenante et à me guider sur ma façon d'intervenir pour une prise en charge rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela uniformisera nos interventions et nous permettra de faire une prise en charge rapide.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je porterai une attention particulière en ce qui concerne la propagation des images. Je vais également m'assurer que ce soit une prise en charge rapide afin de protéger la victime. Je serai en mesure de possiblement trouver une alternative à la judiciarisation.